



Divorce entre marocain en france, renseignements

Par Visiteur

Bonsoir madame monsieur

je suis une jeune femme marocaine mariée au maroc et mon marie m'as fais un regroupement familial et j'ai rentrer en france au mois de février 2010 et j'ai eu la carte de séjour de 10 ans maintenant je travail avec interim et malheureusement on veut faire le divorce mais je voudrais savoir est ce que la préfecture va me retirer mon titre de séjour ou pas? et les démarches de divorce on vas les faire au maroc ou en france?

cordialement

Par Visiteur

Bonjour Madame,

et les démarches de divorce on vas les faire au maroc ou en france?

Comme vous le souhaitez. La juridiction française est compétente mais vous pouvez aussi opter pour la juridiction marocaine.

je suis une jeune femme marocaine mariée au maroc et mon marie m'as fais un regroupement familial et j'ai rentrer en france au mois de février 2010 et j'ai eu la carte de séjour de 10 ans maintenant je travail avec interim et malheureusement on veut faire le divorce mais je voudrais savoir est ce que la préfecture va me retirer mon titre de séjour ou pas?

A quelle date a été prononcé votre mariage?

Cordialement

Par Visiteur

Notre mariage a été prononcé en aout 2008

je voudrais savoir est ce que la préfecture est la le droit de retirer mon titre de séjour de 10 ans apres le divorce?

Par Visiteur

Madame,

Etant donné que votre mariage va être rompu avant le délai de 4 ans, oui votre titre de séjour peut vous être retiré mais ce n'est pas obligatoire. Cependant étant donné que vous n'êtes en France que depuis quelques mois il est possible que votre titre vous soit retiré.

Cordialement

Par Visiteur

Bonsoir madame monsieur

on vas faire un divorce a l'amiable ca prend combien du temps?

et je voudrais savoir meme que je suis intégrer en france que je travail il vont me retirer mon titre de séjour de 10 ans?

cordialement

Par Visiteur

Bonjour Madame,

on vas faire un divorce a l'amiable ca prend combien du temps?
Cela dépend des juridictions. En moyenne 6 mois.

et je voudrais savoir meme que je suis intégrer en france que je travail il vont me retirer mon titre de séjour de 10 ans?
Malheureusement je ne peux pas préjuger de la décision de l'administration.
Le fait que vous ayez un emploi (en CDI) est un point positif. Quant à votre intégration étant donné que vous n'êtes en France que depuis février cela est discutable.

Cordialement